



AUTORISATION PARENTALE

POUR LES ACTIVITÉS EN NON-RÉSIDENTIEL

Concerne : tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs ou les invités.

Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom :

Nom :

.....

Adresse complète :

.....

.....

.....

À compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

.....

Père - mère - tuteur - répondant
autorise (prénom, nom)

.....

à participer aux activités en non-résidentiel* des

Baladins - Louveteaux - Éclaireurs - Pionniers

de l'unité (code de l'unité et nom complet) qui se
dérouleront durant l'année scout 20..... - 20.....

Durant les activités scoutées :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, le cas échéant et uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Je m'engage à respecter les éventuelles conditions de participation aux activités. Si nécessaire, celles-ci seront décrites sur le site lesscouts.be.
- Je déclare décharger de toute responsabilité la Fédération des Scouts Baden-Powell, ses animateurs et les scouts en cas de contamination ou de symptômes de mon enfant ainsi que de tout incident de quelque nature que ce soit liés à la pandémie de covid-19.
- Je m'engage à communiquer le résultat d'un éventuel test covid-19 réalisé sur l'enfant/jeune malade à un membre de l'équipe d'unité (éventuellement celui en charge des aspects médicaux de l'unité, s'il y en a un).

Fait à le

Signature représentant légal 1

Signature représentant légal 2





*Les activités en résidentiel (camps, weekends...) feront l'objet d'une autorisation parentale spécifique.

